|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| INDEX : AMR 51/0135/2025 – États-Unis - 23 juillet 2025 | | |
| URGENT ACTION |  | UA 070/25 |
| Il faut fermer «Alligator Alcatraz» | | |
| États-Unis | | |

Le centre de détention des Everglades, également connu sous le nom d’«Alligator Alcatraz», a ouvert en juillet 2025 dans le cadre des efforts déployés par l’administration Trump pour étendre la portée de son système d’expulsion de masse en s’associant aux autorités locales et nationales. Quelques semaines après son ouverture, des sources ont fait état de conditions insalubres (toilettes qui débordent, douches hors service, entre autres), d’une absence de soins médicaux et d’un accès limité à des avocats. La seule solution est de fermer ce centre et de démanteler le système de détention et d’expulsion de masse mis en place par les autorités américaines.

Le centre de détention des Everglades, également connu sous le nom d’«Alligator Alcatraz», a ouvert en juillet 2025 et peut accueillir environ 3'000 personnes. Situé dans une région marécageuse de Floride, dans le sud-est des États-Unis, ce centre relève des efforts déployés par l’administration Trump pour multiplier les détentions et les expulsions d’immigrant·e·s. Il est également caractéristique des attaques cruelles et racistes menées par l’administration contre les migrant·e·s et les personnes en quête de sécurité. Au moment de l’ouverture du centre, le président Trump a déclaré que celui-ci apprendrait aux personnes qui y seraient détenues «comment échapper à un alligator». Le Parti républicain de Floride (le parti politique auquel Donald Trump est affilié) a tweeté: «La prison de Floride pour étrangers en situation irrégulière, gardée par des alligators. Entourée de marécages et de pythons, c’est un aller simple vers le regret.»

Quelques jours seulement après son ouverture, des sources ont fait état des conditions épouvantables et inhumaines qui y régnaient, notamment: des conditions insalubres, avec un accès insuffisant à l’eau potable, aux produits d’hygiène et à des installations sanitaires adéquates; un manque de soins médicaux adaptés, alors que le centre accueille des personnes souffrant de maladies chroniques et ayant des besoins médicaux urgents; un accès minimal à des avocats et à des informations juridiques, ce qui compromet la capacité de ces personnes à contester leur placement en détention; des dommages psychologiques et une peur due à l’emplacement du centre dans un environnement dangereux et isolé.

La détention des immigrant·e·s aux États-Unis pose depuis longtemps problème, car elle est caractérisée par des abus et des conditions cruelles. Les États-Unis continuent cependant à financer l’augmentation du nombre de détentions sans améliorer les conditions. Au 13 juillet 2025, 56'816 personnes étaient détenues par le Service de contrôle de l’immigration et des douanes (ICE) dans plus de 100 établissements à travers les États-Unis. Le renforcement des mesures de contrôle et de détention dans le cadre du plan de l’administration Trump, qui vise à expulser au moins un million de personnes hors des États-Unis en 2025, entraîne une surpopulation et une détérioration des conditions de détention. En 2025, on dénombre déjà 13 décès en détention sous la garde de l’ICE, soit plus que le nombre total de décès (12) en 2024. Tout récemment, le président Trump a promulgué la loi H.R.1, dite «One Big Beautiful Bill», qui alloue 170,7 milliards de dollars des États-Unis au contrôle de l’immigration et des frontières pour une période de quatre ans prenant fin en septembre 2029.

«Alligator Alcatraz» est un nouveau type d’établissement géré et financé par l’État de Floride, plutôt que par le gouvernement fédéral. Si la Floride espère obtenir le remboursement des coûts liés à cet établissement grâce aux nouveaux fonds alloués par l’ICE à la lutte contre l’immigration, cela crée également un dangereux précédent quant à la manière dont les États peuvent s’associer au gouvernement fédéral pour étendre la portée de son système de détention et d’expulsion massive. L’État de Floride a également adopté des lois qui criminalisent la migration et autorisent le profilage racial.

La détention des immigrant·e·s n’est autorisée que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. L’exercice des libertés individuelles doit rester la condition par défaut pour tout individu. Les personnes migrantes, réfugiées et demandant l’asile, comme chaque personne, doivent bénéficier d’une présomption de liberté sur le plan juridique. Par conséquent, si elles font l’objet d’une privation de liberté, celle-ci doit être clairement prescrite par la loi et strictement justifiée par un objectif légitime, nécessaire, proportionné et non discriminatoire. La détention n’est adaptée que lorsque les autorités peuvent démontrer, dans chaque cas individuel, qu’elle est nécessaire et proportionnée à l’objectif visé, qu’elle est fondée sur des motifs prévus par la loi et qu’aucune autre mesure ne serait efficace. Un nombre limité d’objectifs précis sont reconnus comme des motifs légitimes de détention au regard des normes internationales, comme confirmer l’identité d’une personne, protéger la sécurité nationale ou l’ordre public, ou encore empêcher une personne de s’enfuir après avoir évalué de manière objective le risque de fuite. Les États ont l’obligation de veiller à ce que les conditions de détention soient conformes au droit international et aux normes internationales en matière de droits humains, notamment à ce que les conditions de détention soient humaines et que les droits fondamentaux des personnes détenues soient respectés. Cela comprend la protection contre la torture et les traitements cruels, inhumains ou dégradants, l’accès aux soins médicaux, la possibilité de faire de l’exercice et de communiquer avec le monde extérieur (consulats, avocats et famille). L’ICE est censé observer des normes nationales de détention s’appuyant sur les résultats obtenus, qui prévoient l’accès à des ressources juridiques, au téléphone, à des conditions de détention propres et sûres, à des loisirs, à des repas équilibrés sur le plan nutritionnel et à des soins médicaux.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **31 janvier** 2026.
* Langue(s) préférée(s): **anglais**. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS À | COPIES À |
| Gouverneur de Floride - Ron DeSantis  State of Florida  The Capitol  400 S. Monroe St.  Tallahassee, FL 32399 États-Unis  E-mail: [GovernorRon.Desantis@eog.myflorida.com](mailto:GovernorRon.Desantis@eog.myflorida.com) | Ambassade des Etats-Unis d'Amérique Sulgeneckstrasse 19 Case Postale 3259 3001 Berne  Fax: 031 357 73 20 E-mail: [BernPA@state.gov](mailto:BernPA@state.gov) / [Bern-protocol@state.gov](mailto:Bern-protocol@state.gov)  X/Twitter: /USEmbassyBern Facebook: /USBotschaftBern |
| ⭢ Guide **réseaux sociaux** et **cibles supplémentaires** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 070/25** | |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Gouverneur de Floride - Ron DeSantis

State of Florida

The Capitol

400 S. Monroe St.

Tallahassee, FL 32399

États-Unis

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Gouverneur,

Je vous écris pour vous demander de fermer le centre de détention des Everglades, également connu sous le nom d’«Alligator Alcatraz», qui a récemment ouvert en Floride et qui héberge actuellement des centaines de migrant·e·s et de demandeurs et demandeuses d’asile.

Les informations faisant état de conditions épouvantables à «Alligator Alcatraz» sont sources d’inquiétudes. Quelques semaines seulement après son ouverture, de nombreux signalements font déjà état de conditions insalubres, d’un manque de soins médicaux, de personnes détenues à l’étroit dans des cages, avec un accès minimal aux toilettes, de la mauvaise qualité de l’eau et d’un accès limité à des avocats. Bien que le centre soit construit et géré par l’État de Floride, qui attend d’être remboursé par le gouvernement fédéral des États-Unis, on ne sait toujours pas qui est responsable de la garde des personnes qui s’y trouvent. Ni l’administration Trump, ni le gouverneur DeSantis ne peuvent se soustraire à l’obligation de rendre des comptes pour les violations des droits humains qui se produisent à l’intérieur de cet établissement.

La détention des immigrant·e·s est cruelle, inutile et source d’abus. La cruauté délibérée de ce centre vise à sanctionner les communautés immigrées et à semer la peur au sein de celles-ci. Le centre est en outre situé dans les Everglades, un écosystème fragile et l’une des zones les plus sensibles de Floride sur le plan écologique. Je m’interroge sur l’impact de la pollution, la qualité de l’eau et les efforts visant à restaurer les Everglades et à protéger les espèces menacées.

«Alligator Alcatraz» est une catastrophe sur le terrain des droits humains. En votre qualité de gouverneur, vous avez le pouvoir et la responsabilité de protéger la vie et la dignité des habitant·e·s de Floride. Vous devez immédiatement prendre des mesures pour fermer cet établissement, et veiller à ce que les personnes qui y sont détenues soient libérées et puissent retourner dans leurs communautés, où elles pourront gérer leurs dossiers d’immigration avec l’aide d’avocats et hors de la détention. Vous devez également abroger les lois de Floride qui traitent ses résident·e·s immigrés comme des délinquants, et mettre fin à la participation de votre État au système d’incarcération et d’expulsion de masse du président Trump.

**Le centre de détention des Everglades est inhumain, irresponsable et met des vies en danger. Je vous exhorte à le fermer immédiatement et à veiller à ce que la Floride ne se rende pas complice de ce type d’abus.**

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, Sulgeneckstrasse 19, Case Postale 3259, 3001 Berne

Fax: 031 357 73 20 / E-mail: BernPA@state.gov / Bern-protocol@state.gov